**Etudier en France ?**

**Une expérience à ne pas rater !**

Vous êtes MIAGISTES et vous désirez poursuivre vos études en France ? Paniquez-pas ! Ci-dessous vous trouverez toutes les informations dont vous aurez besoin en matière de poursuite des études supérieures en France.

Avant de parler de toutes démarches administratives, il est important de savoir que vous avez le choix entre deux secteurs : le secteur public et le secteur privé, ainsi que deux modes de formation : le mode initial et le mode alternance.

Le mode de formation en initial signifie que les cours sont étalés sur toute la semaine du lundi au samedi. Ici l’étudiant doit prévoir un montant moyen de 650 euros par mois afin de pouvoir payer ses charges (Nourriture, location, abonnement, bibliothèque, démarches et transport).

Le mode de formation en alternance veut dire que les cours sont généralement programmés sur deux journées chargées pendant lesquelles l’étudiant acquiert des connaissances théoriques, alors que la partie pratique se déroule au sein d’une entreprise d’accueil qui financera la totalité ou la majorité de vos frais de formation. L’avantage aussi de ce mode de formation c‘est que l’entreprise au delà du paiement des frais de formation, vous rémunère selon le type de travail et le nombre d’heures travaillées (généralement entre 600 à 900 euros par mois), ce qui permet à l’étudiant de financer ses besoins en France et lui permet une intégration plus facile.

N.B :

* L’entreprise d’accueil et l’ étudiant signe un contrat (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) qui peut bien évidemment déboucher à un CDI.

En ce qui concerne la démarche administrative :

**Au Maroc :**

Vous devriez en premier lieu contacter la campus France du Maroc afin de créer un compte en ligne et de soit postuler sur leur compte à un certain nombre précis d'établissements (facultés, écoles, instituts, etc) ou soit de contacter un établissement de votre choix, à distance et de manière directe (par site, téléphone ou email). Un fois vous êtes accepter vous serez demander de valider votre choix d'établissement et de finaliser votre dossier et démarche campus France.

En deuxième lieu, après avoir finalisé la procédure campus France, on vous demandera de vous inscrire en ligne sur le site de l’organisme chargé du traitement des dossiers des consulats de France au Maroc (TLSContact) afin de planifiez un rendez-vous en ligne pour dépôt de votre dossier visa.

Conseils :

* Ne jamais planifier un rendez-vous tant que vous n’avez pas encore préparer la totalité des pièces à fournir de votre dossier visa ;
* Préparer votre TCF (Test de connaissances en Français) ou votre DELF niveau B2 (Diplôme d’études en langue française) à l’avance, il se peut que vous soyez accepté dans un établissement mais que vous ratez la dernière session de certicication en langue française.

NB :

* Les démarches campus France et TLSContact sont susceptibles d’être mises à jour, il est préférable de prendre un contact direct avec ces organismes ;
* Tout dossier diffère d'un étudiant à un autre, ce qui signifie que tout ce qui est communiqué sur les forums par exemple n’est pas obligatoirement le même cas que le votre ;

En troisième lieu, et une fois votre demande visa acceptée, vous serez censé soit contacter le Crous étudiant soit envisager une location par site internet afin de garantir son propre logement en France.

Conseils :

* N'attendez pas à que vous soyez en France pour louer ou contacter les résidences étudiantes, cela vous permettra d'avoir une adresse personnelle en France afin de compléter au plutôt vos procédures en France et vous permettra aussi de bénéficier des aides aux logements (APL ou ALS) ;
* Toutes ses démarches sont à envisager avant mars, par exemple : j'envisage étudier en France pour la rentrée de septembre 2018, je devrai commencer toutes mes démarches généralement avant Mars 2018 (Certains de ces organismes imposent des dates limites de dépôts de dossier).

**En France :**

A l'arrivée en France l’étudiant doit :

* Se présenter au service de l’OFII afin de valider son visa ;
* Se présenter service médico-social dont vous dépendez afin de bénéficier d’une attestation de caution familiale qui vous permettra la réduction des frais des transports en communs ;
* Se présenter à la société responsable des transports en communs de votre ville, muni de votre attestation de caution familiale ainsi que d'autres pièces qu'on vous demandera ;
* Retirer votre carte d’étudiant auprès de votre établissement : elle vous permettra de bénéficier d’une réduction sur quelques services à la bibliothèque (photocopie par exemple), d’accéder aux restaurants du Crous et de bénéficier de plusieurs autres services dédiés aux étudiants ;
* Contacter l’administration de votre établissement afin de demander votre carte vitale (Généralement avant décembre) ;
* S’abonner auprès d’un opérateur téléphonique afin de pouvoir communiquer avec votre familles, vos amis, établissements, entreprises, etc (Généralement entre 15 à 30 euros par mois y compris les appels, mms et sms illimités et plus que 10 Go d’internet).

N.B :

* Tout étudiant n’ayant pas valider son visa durant les trois premiers mois de son entrée en France sera sujet de séjour illégal sur le territoire français.

A savoir :

* Grâce au système de transfert de crédits vous pouvez poursuivre vos études supérieures et intégrer tout niveau d’étude (Licence, master et doctorat) avec un diplôme FEDE préparé au sein d’une école MIAGE au Maroc ;
* Pour les modalités d’admissions, elles ne sont pas toutes pareilles mais elles diffèrent d’un établissement à un autre ;
* Si vous êtes intéressé, votre école MIAGE peut vous suggérer quelques établissements et/ou villes en France.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : guiliz@outlook.fr

Précisez sur l’objet du message « MIAGE - étudier en France »